

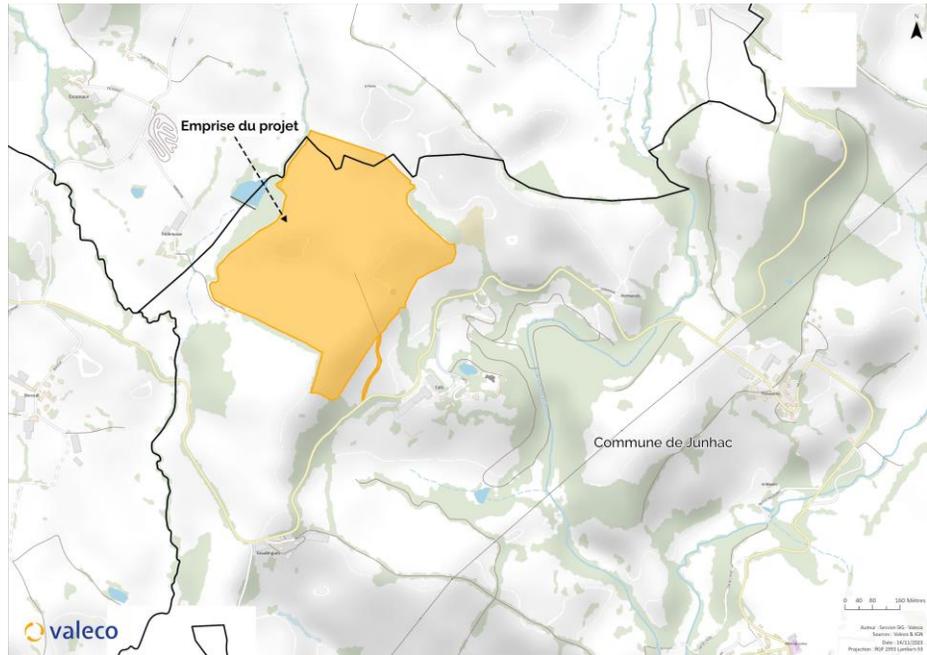


PROJET AGRI-SOLAIRE TOURISTIQUE

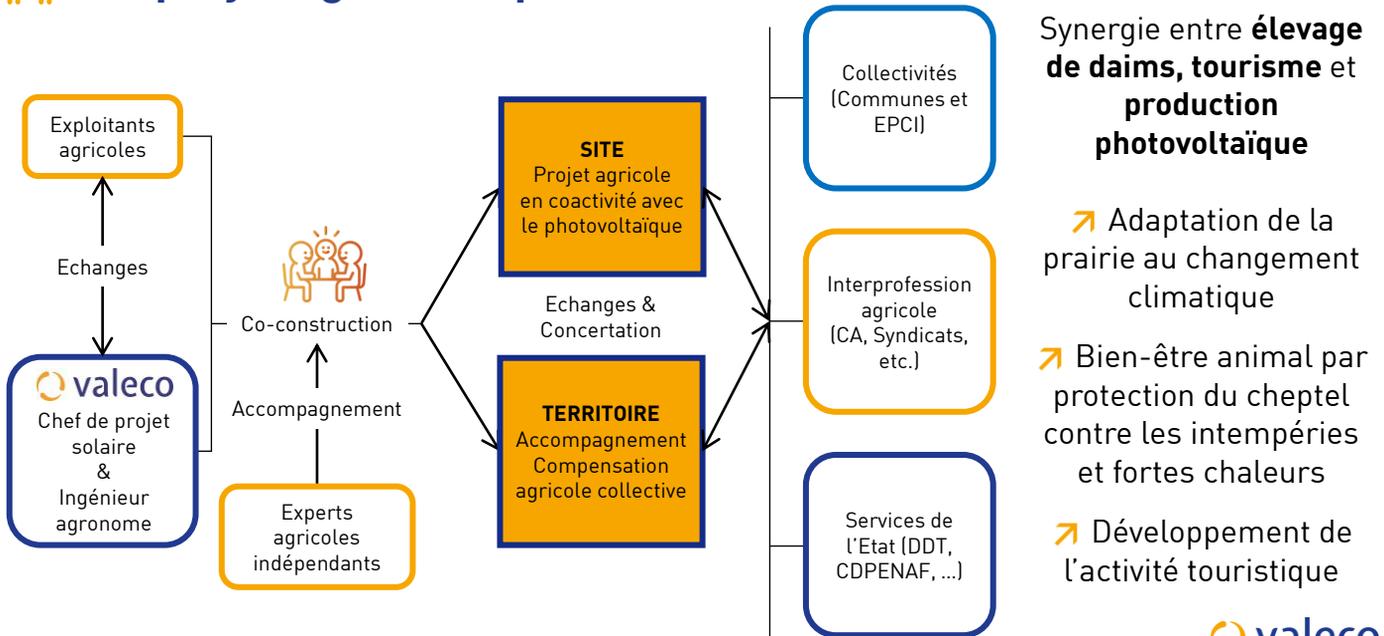
Commune de Junhac (15)

Localisation

Projet situé au nord-ouest de la **Commune de Junhac**, sur le territoire de la **Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne**.



Un projet agrivoltaïque



L'EXPLOITATION AGRICOLE PORTEUSE DU PROJET



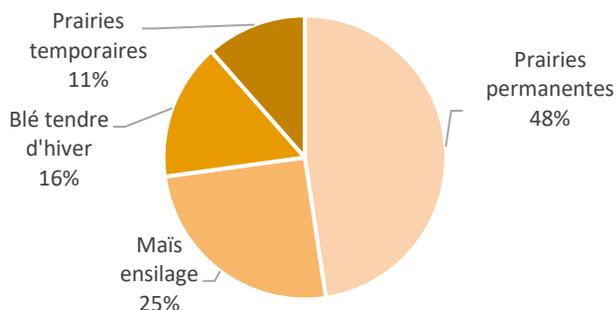
SCEA familiale des Cols

Une exploitation agricole de **130 ha** orientée en polyculture élevage.

Un **élevage extensif de daims** depuis 1989 :

- Cheptel de **200 daims** en liberté
- **Commercialisation** des produits après transformation (civets et pâtés) via la **ferme auberge** présente sur l'exploitation

Assolement en 2019



👍 Les bénéfices du projet solaire pour l'exploitation

Production de viande de daim

Doublement de la surface allouée au parc à daims
27,8 ha en plus des 30 ha du parc actuel

Augmentation de la ressource en herbe

Croissance du cheptel de daims et augmentation du nombre de têtes prélevées

Relance de l'atelier viande de daims

- Création d'un **emploi** agricole
- Développement de la vente en **circuit-court**
- **Protection** de la ressource en herbe face au sécheresse et au gel

🚜 Des retombées pour l'agriculture du territoire

Soutien à la filière de la châtaigne du Cantal

- Rénovation de châtaigneraies existantes
- Plantation de nouveaux châtaigner
- Développement du modèle agroforestier cantalien
- Financement d'un projet de transformation locale avec commercialisation en circuit-court

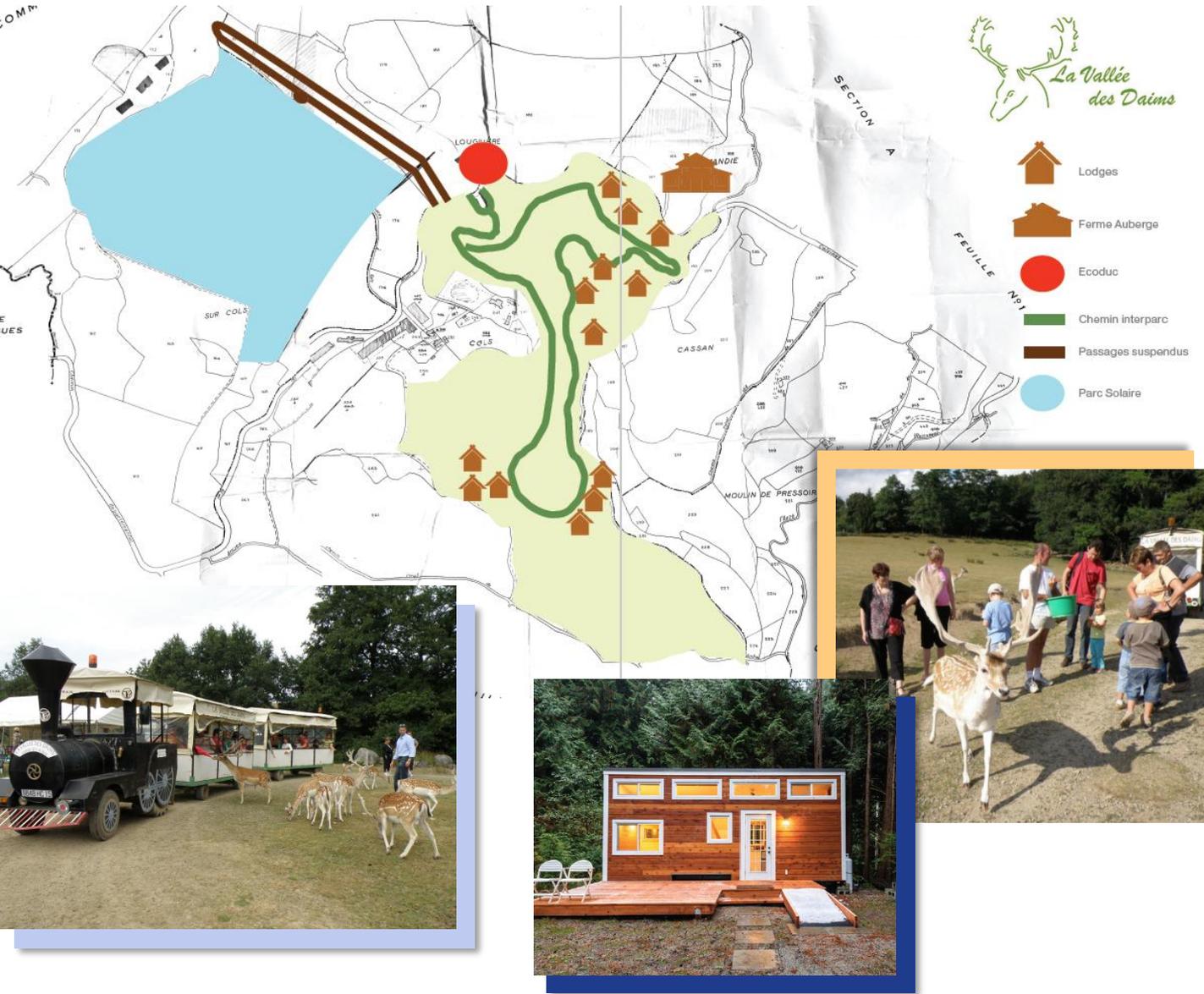


Abondement du fonds départemental piloté par la CDPENAF

LE PROJET TOURISTIQUE - La Vallée des Daims

Parc pédagogique à énergie renouvelable

"Il faut un projet ambitieux pour faire évoluer l'image du parc et développer de nouvelles habitudes de consommation, de nouveaux visiteurs." – M. Champeix (propriétaire)



Objectifs touristiques pour 2028

12 000
nuitées en
lodge

100 %
autonome en
production
d'énergie

15 emplois
annuels

35 000
visiteurs

24 000
repas

15 emplois
saisonniers

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET SOLAIRE



Chiffres clés



27 hectares

Emprise clôturée



20.7 Mwc

Puissance installée



30 GWh/an

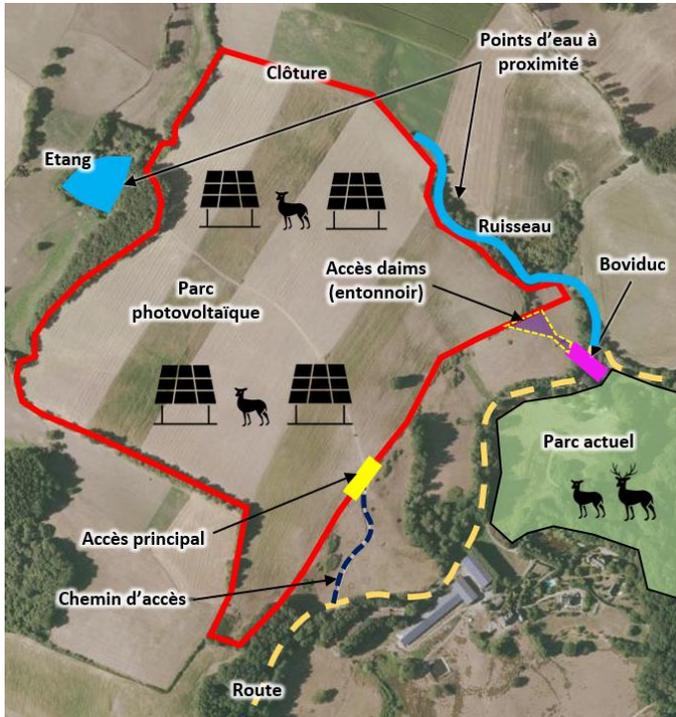
Énergie produite



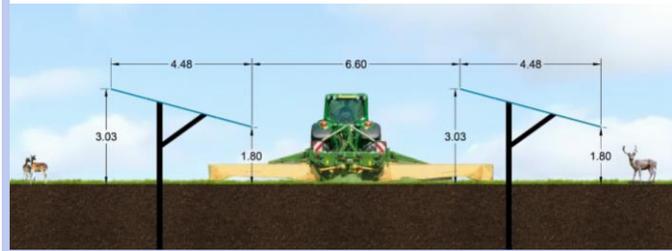
7 000 foyers alimentés

(70 % population de la CC)

Équivalent consommation
annuelle d'électricité (avec
chauffage et eau chaude)



Une **centrale conçue sur-mesure** pour le
pâturage des daims et la circulation des
engins agricoles.



Calendrier prévisionnel

2019
2020

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Lancement des études

2020
2021

ÉTUDE D'IMPACT

Réalisation du dossier de
permis de construire (PC)

2021
2024

AUTORISATIONS

Instruction du PC par
les services de l'Etat
Enquête publique

2025

FINNANCEMENT

Réalisation du dossier
Obtention d'un tarif de
rachat

2026

CONSTRUCTION

Ingénierie
Financement
Mise en service

2027
2067

EXPLOITATION & MAINTENANCE

Suivi de production
Maintenance
Démantèlement

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



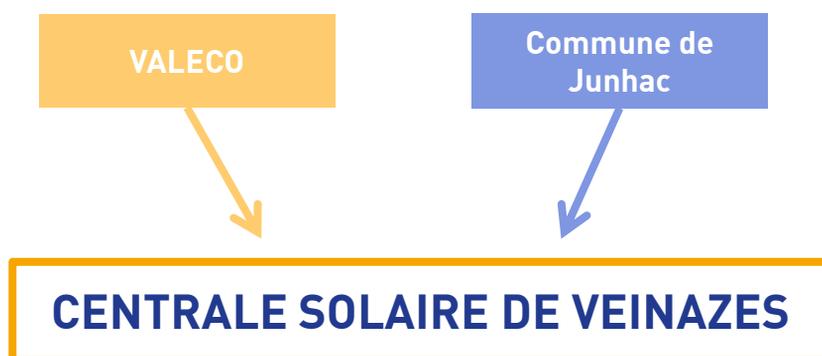
Redevances fiscales

En plus de la production d'une énergie propre, les projets solaires sont sources de **retombées fiscales pour les collectivités locales**. A partir de la mise en exploitation de la centrale, ces redevances fiscales seront versées annuellement.

	Commune de Junhac	Commune de Sansac-Veinazès	CC de la Châtaigneraie Cantalienne	Département du Cantal
Puissance installée	20,1 MWc	0,6 MWc	20.7 MWc	20.7 MWc
TFB (taxe sur le foncier bâti)	10 412 €	302 €	0 €	0 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	0 €	0 €	6 995 €	0 €
IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	11 177 €	340 €	28 791 €	17 274 €
Total	21 589 €	642 €	35 785 €	17 274 €



Partenariat avec la commune de Junhac – 10 %



La commune de Junhac **soutient** le projet de centrale photovoltaïque et en est **partenaire** en ayant **10%** du capital de la société.

Le partenariat permet de **maximiser les retombées économiques pour le territoire**. La commune revendra ses parts valorisées à VALECO, en réalisant une **plus-value de 220 000 €**.

ZONES D'ACCÉLÉRATION

Définition d'une ZA pour le projet solaire

La commune de Junhac a procédé aux démarches pour répertorier l'emprise de la centrale solaire en tant que **Zone d'Accélération**. Une concertation préalable du public a été réalisée.



Un projet solaire qui participe aux objectifs ENR nationaux et régionaux

Développer une centrale solaire c'est aussi participer aux objectifs nationaux et régionaux en termes d'énergies renouvelables. Par exemple, la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** fixe l'objectif d'une accélération significative du rythme de développement du solaire photovoltaïque à l'horizon 2023 et 2028.

En septembre 2022, la puissance solaire installée en France était de 15 GW. L'objectif de 2023 n'étant pas atteint, nous devons redoubler d'effort pour rattraper notre retard.



Qui sommes-nous ?

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Allemagne et en Europe, VALECO est spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis presque 30 ans, la société est présente sur toute la chaîne de valeur en France : de l'identification de sites propices à la vente d'électricité renouvelable.

Au 31 décembre 2022, VALECO comptabilise une puissance installée de 697 MW (497 MW en éolien et 188 MW en solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de plus de 615 800 personnes.

Contact

Vous avez des questions sur le projet agrivoltaïque ?

Nola Paul-Hazard - Cheffe de projets agrivoltaïques
06 70 39 55 48 - nolapaulhazard@groupevaleco.com

Valeco - 41 cours de la Liberté - 69 003 Lyon



groupevaleco.com